



LE PRÉSIDENT

Compte-rendu du bureau

du 11 février 2016

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille seize, le 11 février, à 17 heures 45, le Bureau de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni « Salle 004 - Espace Saint Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS ».

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Bureau : 04/02/2016

ETAIENT PRESENTS :

BOU : Mme Nicole WOJCIK
CHANTEAU : M. Jannick VIE
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER
ORLEANS : M. Charles-Eric LEMAIGNEN , M. Philippe LELOUP , Mme Muriel SAUVEGRAIN , M. François LAGARDE , Mme Béatrice BARRUEL
ORMES : M. Alain TOUCHARD
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN
SEMOY : M. Laurent BAUDE

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

ORLEANS : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER
INGRE : M. Christian DUMAS
MARDIE : M. Christian THOMAS
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT
ORLEANS : M. Olivier CARRE , M. Michel MARTIN
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ORLÉANS VAL DE LOIRE



Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	29
Nombre de délégués en exercice	29
Quorum	15



AD 01) Assemblées délibérantes - Approbation des procès-verbaux des séances du bureau du 3 décembre 2015 et du 17 décembre 2015.

Le bureau a approuvé les procès-verbaux des séances du bureau du 3 décembre 2015 et du 17 décembre 2015.

TD 01) Foncier – Commune de Mardié – Mise en vente d'une propriété forestière « La Gaillardière » – 1866 rue de Donnery – Passation d'une promesse de vente et d'un acte de vente avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural du Centre (SAFER) - Approbation.

Le bureau a :

- décidé de mettre en vente les parcelles cadastrées section AH numéros 18, 19, 20, 27, 28, 29, 30, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 611, 612, 613 d'une surface totale de 60 ha 59 a 93 ca, sises 1866 rue de Donnery à Mardié, moyennant le prix de réserve de 610 000 €, non assujetti à la TVA,
- approuvé la promesse de vente à passer avec la SAFER du Centre avec faculté de substitution au bénéficiaire du candidat qui sera retenu après publicités commerciale et légale, et l'acte de vente correspondant, étant précisé que les frais afférents à la rédaction de l'acte seront à la charge de l'acquéreur définitif,
- autorisé Monsieur le Président à signer la promesse de vente avec la SAFER du Centre puis l'acte de vente emportant le transfert de propriété avec l'acquéreur définitif, et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Fait à Orléans, le **18 FEV. 2016**

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire



Charles-Eric LEMAIGNEN

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AggLO – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.